

Me BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST
à BOURG EN BRESSE 9, AVENUE ALSACE LORRAINE

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN APPARTEMENT SIS A OYONNAX (01100)
COPROPRIETE « RESIDENCE LE MOLIERE » 81 Cours de Verdun
SUR LA MISE à PRIX DE 70.000 €**

OUTRE CHARGES, FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

**ADJUDICATION le MARDI 30 JUIN 2026 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE**

Cette vente est poursuivie à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble « LE MOLIERE », 73 à 91 Cours de Verdun à OYONNAX (01100), représenté par son syndic en exercice : la SAS IMMO DE FRANCE - AIN, au capital de 1.200.000 €, identifiée SIREN 391.634.912 et immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE, siège social à BOURG EN BRESSE (01000), 7 Rue de la Grenouillère, représentée par ses dirigeants en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège. Agissant en vertu d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14.11.2024.

Créancier poursuivant ayant pour Avocat Me BERNASCONI, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Sur la Commune d'OYONNAX (01100), dans un ensemble immobilier en copropriété, dénommé « RESIDENCE LE MOLIERE », sis 73-73 A – 75 – 79 – 79 A – 81 – 83 – 83A – 85 – 85A – 87 – 89 – 91 – 91A Cours de Verdun, cadastré :

Section AN numéro 149, lieudit « 73 Cours de Verdun », pour 22 ares 72 centiares

Section AN numéro 158, lieudit « 91 B Cours de Verdun », pour 45 ares 83 centiares

LOT N°241 : un local à usage professionnel dans le bloc A, au deuxième étage, dans le bâtiment IV, escalier 9.

LOT N°242 : un local à usage professionnel dans le bloc A, au deuxième étage, dans le bâtiment IV, escalier 9.

Ces deux lots ont été réunis pour ne former qu'un seul local actuellement à usage d'habitation.

La modification du règlement de copropriétaire est en cours.

L'APPARTEMENT se compose : entrée, séjour/cuisine, salle de bains, débarras, toilettes, dégagement desservant trois chambre et une chambre avec salle de douche.

Chauffage urbain collectif avec comptage individuel. Superficie loi carrez : 148,19 m2. Logement en bon état.

Les lieux sont libres de toute occupation.

Visite par Me Valérie BURINE, Commissaire de Justice à VALSERHONE (01200), le jeudi 11 juin 2026 de 14h à 15h.

En conséquence après l'accomplissement des formalités légales, il sera procédé à l'adjudication des biens sus désignés en **UN SEUL LOT** au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, au PALAIS DE JUSTICE, 32 Avenue Alsace Lorraine à BOURG EN BRESSE (01000), le **MARDI TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX A QUATORZE HEURES (Mardi 30 Juin 2026, à 14 Heures)**, sur la mise à prix de **SOIXANTE DIX MILLE EUROS OUTRE CHARGES, frais, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente.**

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET SUETY FOREST. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au cabinet de Me J. BERNASCONI – Tél : 04.74.45.69.23 – courriel : saisie-immobiliere@bernasconi-avocats.com et via le site avoventes.fr

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de CARPA RHONE-ALPES, de 10% du montant de la mise à prix.

POUR EXTRAIT

ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST